

<b>Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA</b>			
<b>Compte rendu de la réunion du 19 juin 2015</b>			
Date : 19/06/2015	Lieu : DREAL Tholonet	Heure : 9h30	Compte rendu approuvé le : 02/12/2015

**Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DREAL) ou diffusés par mail :**

- Plan de gestion de la RNN de Crau
- Plan de gestion de la RNR de St Maurin
- Stratégie de réintroduction de l'Apron

**Documents présentés/diffusés en séance :**

- Diaporamas relatifs à chacun des points de l'ordre du jour

**Pièces jointes au présent compte-rendu :**

- Avis 2015-05, 2015-06, 2015-07, 2015-08

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

**Pour avis :**

- Avis 2015-05 : Plan de gestion de la RNN de Crau : renouvellement 2015-2025
- Avis 2015-06 : Plan de gestion de la RNR de St Maurin
- Avis 2015-07 : Stratégie de réintroduction de l'Apron
- Avis 2015-08 : Travaux dans la RNN du Combeynot

**Pour information**

- Bilan et échanges sur le fonctionnement du conseil
- Directive européenne sur les espèces envahissantes

**Étaient présents les membres du CSRPN :**

M. BARBERO M.  
Mme BELLAN-SANTINI D.  
Mme BERNARD-LAURENT A.  
M. BOILLLOT F.  
M. CHEYLAN G.  
M. DUMONT B.  
M. FLITTI A.

M. GRILLAS P.  
M. MEDAIL F.  
M. NAPOLEONE CI.  
M. NEVE G.  
M. PICON B.  
M. VERLAQUE M.

**Membres du CSRPN non présents :**

M. BENCE S.(excusé)  
M. CAVALLI L.  
M. COSSON E.  
M. DEMOUCY G.  
M. FRANCOUR P. (excusé)

Mme MANGIALAJO L.(excusée)  
M. ROUSSET C.(excusé)  
M. SANT S. (excusé)  
M. TARDIEU C.(excusé)  
M. TATONI T.(excusé)  
M. VAN ES J.(excusé)

**Également présents (selon les dossiers) :**

Conseil Régional : M. BOUVIER E.  
CEN PACA : M. MAURY M. ; M. WOLFF A. ; Mme GRANATO L. ;  
Ch. Agriculture 13/RNN Crau : M. COLLIOT E.  
CEN RA : M. PRADELLE S.  
PNR Verdon : M. PRIOUL A.  
DREAL RA : Mme DUHERON E.  
PNEcrins : M. DURAND Th.  
DREAL : Mme MEYER D. ; Mme DEMARTINI C. ; M. PICQ P. ; M. PAUVERT S. ; M. GAUCI F.X.

## 1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu du CSRPN du 24 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Bilan et échanges sur le fonctionnement du Conseil

La réunion est ouverte par Paul Picq, chef du service Biodiversité, Eaux et Paysages de la DREAL. Au moment de faire un bilan de cette mandature, il tient à remercier tous les membres du CSRPN pour le travail important fourni par tous. Le CSRPN PACA est reconnu au plan national pour la qualité de son travail et de son fonctionnement.

Le secrétariat remercie également les membres pour le nombre et la qualité des retours au questionnaire de bilan proposé et présente ensuite la synthèse des réponses. Il en ressort :

- un intérêt confirmé de participer à l'action de conservation, même si plusieurs aspects peuvent poser question (la compensation notamment) et que l'on constate un moyen d'agir différent selon les membres (participation plénier, groupes de travail, avis sur dossiers) ;
- pour beaucoup la contribution bénévole est compensée par l'intérêt trouvé, notamment les informations sur l'action de la DREAL, les politiques publiques, les grands programmes et procédures ainsi que les dossiers d'actualités. Il y a également un intérêt réciproque pour la découverte des autres champs d'expertise, notamment quand l'échange permet une vision pluridisciplinaire.
- un commentaire positif sur l'évolution des ordres du jour (moins de petits dossiers ponctuels / plus de sujets transversaux et stratégiques) ;
- un satisfecit d'ensemble sur le fonctionnement (la mise à disposition des documents, le rythme des réunions, l'ambiance) ;
- la demande d'une plus grande souplesse d'ordre du jour (inscription de sujets, temps d'échanges) et une meilleure gestion des temps de parole ;
- des suggestions d'évolutions de la composition pour intégrer de nouvelles compétences (continuité/fragmentation ; biodiversité des espaces « ordinaires » ; conservatoires botaniques). Rajeunir et féminiser.

Deux sujets sont ouverts au débat :

- la place des sciences humaines

A partir d'exemples, Cl. Napoléone exprime sa frustration de ne pas avoir trouvé d'espace pour exprimer sa compétence, et de ne pas avoir été entendu lorsqu'il a tenté de le faire.

Ce constat n'est pas nouveau car plusieurs tentatives de faire participer des experts autres que naturalistes (paysagistes, sociologues, géographes, économistes) se sont soldées par un départ rapide des experts concernés. Il y a une distance entre ce qu'on attend des Sciences Humaines et ce que celles-ci pensent pouvoir apporter.

La question est directement posée de l'apport possible des sciences humaines compte tenu des missions du CSRPN. Le conseil doit donner son avis (oui ou non?), en matière de conservation de la nature, sur des approches méthodologiques, des projets d'actions, des résultats, des travaux, et ceci en général en fin d'étude. Tous les sujets ne requièrent pas la compétence des Sciences Humaines. Le cas de plusieurs autres comités scientifiques cités (CS de parc national) est jugé différent car l'approche territoriale est par nature pluridisciplinaire (archéologie, histoire, ...). De même le CSRPN n'est pas une instance de médiation de type « conseil économique et social ».

Comment intervient un sociologue ? Comment et pourquoi on les questionne ?

Un petit focus sur « le sociologue » le décrit comme détestant devenir la courroie de transmission d'une politique. Son souci de distanciation des acteurs lui permet de tirer des analyses sur leur fonctionnement mais ces enseignements ne sont pas directement utiles pour la gestion quotidienne. Au lieu de cela il peut se sentir comme « enrôlé » pour trouver une solution lorsque les problématiques de conservation croisent d'autres réalités (maintien de l'élevage, usages de l'espace, ...). Une bonne prescription des besoins en Sciences Humaines est difficile

à faire pour les naturalistes. Et pourtant, il est vain de vouloir conserver des espaces ouverts par le pâturage si celui-ci n'est pas viable économiquement ! L'avenir de la biodiversité se joue en ce moment, entre agriculture et urbanisme, dans les espaces périurbains et l'artificialisation des milieux. Comment y travaille-t-on ensemble ?

Pour que les sciences humaines puissent intervenir dans les sujets présentés, il faudrait qu'elle puissent s'exercer en pluridisciplinarité d'une part (ce qui ne semble pas facile à mettre en œuvre), et au bon niveau d'autre part. Les exemples cités (document d'objectif N2000) montrent que ce n'est pas pendant la séance plénière du CSRPN que ce travail peut être réalisé. De plus se pose, comme pour les sciences naturalistes, la question de la reconnaissance de la sociologie comme une science, dont les études ont un coût qu'il faut intégrer dans les processus. Enfin les idées sur une possible évolution des ordres du jour, l'organisation d'un point annuel, ... renvoient à la question première des missions assignées du CSRPN.

En conclusion, malgré l'intérêt évident sur de nombreux sujets, il manque une maturation de l'approche pluridisciplinaire et une intégration amont dans les travaux qui ne sont pas du ressort du CSRPN. Ainsi il apparaît que, en l'état actuel, la pertinence/faisabilité (les deux étant liés) de l'intégration des SH au CSRPN n'est pas démontrée.

- l'articulation entre les groupes de travail et les séances plénières notamment concernant le GT « espèces »

Ce groupe a été historiquement mis en place pour faciliter l'instruction par la DREAL des demandes de dérogations de destruction d'espèces protégées. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un groupe de travail du CSRPN même si les experts du conseil en constituent le socle. A la demande de la DREAL, il y a également d'autres intervenants (CBN / CEN). Les recommandations émises par les experts permettent d'étoffer l'avis de la DREAL et sont particulièrement appréciées et utiles au CNPN qui est actuellement en charge du traitement des demandes.

Au fur et à mesure des années, un raccourci de langage parlant de « GT espèces du CSRPN » et des « avis du CSRPN » a installé une confusion sur cette organisation. Hors, s'agissant de deux processus séparés, les productions du GT espèces ne sont pas présentées devant le plénier et il n'y a pas d'avis officiel du CSRPN.

T. Tatoni (membre du CSRPN mais pas du GT), ayant été interpellé sur un « avis » dont il n'avait pas connaissance, a soulevé cette difficulté. Il conteste par ailleurs que certaines associations soient présentes au GT, estimant qu'elles étaient parfois juges et parties. D'autres ont fortement soutenu l'intérêt et la pertinence du travail effectué par le GT espèces estimant qu'il fallait absolument conserver cette collaboration. Après échanges, il est proposé d'étudier les modalités d'une meilleure information du conseil sur les dossiers traités en GT (par exemple par communication des ordres du jour et des comptes rendus).

Tout en prenant acte de cette difficulté, la DREAL remercie une fois encore les experts de leur énorme investissement. Elle indique que toute cette organisation devra être revue prochainement, en lien avec l'évolution réglementaire annoncée sur l'instruction de certaines demandes de dérogation.

### 3. Renouvellement du plan de gestion de la RNN de Crau

Les documents de travail ont été mis à disposition des membres sur l'extranet CSRPN (évaluation du premier plan, projet de plan de gestion 2015-2024).

Marc Maury (directeur du CEN PACA) et Étienne Colliot (directeur-adjoint de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône), tous deux co-directeurs de la réserve naturelle nationale des coussouls de Crau, introduisent la présentation. Axel Wolff, conservateur de la réserve, détaille le projet avec l'appui d'un diaporama :

- résultat de l'évaluation du premier plan de gestion, réalisée en interne,
- ajustements proposés dans le nouveau plan,
- structure du nouveau plan (section A, vision à long terme, section B, suivis, moyens humains, budget prévisionnel, etc.).

## **Discussion :**

### **Sur l'évaluation du plan de gestion :**

- F. Médail s'interroge sur les éléments permettant de savoir si la qualité du milieu est satisfaisante et sur l'approche retenue pour l'évaluation de la qualité des écosystèmes.

A.Wolff répond qu'en matière d'écosystème, l'indicateur est relativement simple. Pour le coussoul, le lien avec la pression de pâturage est connu donc l'indicateur est celui des surfaces de coussouls « vierges » non mis en culture. Ce phénomène est d'ailleurs enrayé depuis la création de la réserve. Concernant la qualité du coussoul, l'écosystème n'est pas suffisamment compris pour permettre la mise en place d'un suivi pertinent. Les travaux scientifiques portent davantage sur la restauration du coussoul dégradé et sur la façon d'améliorer son état.

- F. Médail considère qu'il serait cependant intéressant d'aller plus loin sur la qualification et le suivi du coussoul et de son bon état.
- P. Grillas constate que l'évaluation, comme d'ailleurs celle de beaucoup d'autres plans de ce type, est centrée sur l'action plus que sur l'état ; il manque probablement une vision sur l'état de la réserve elle-même. Il est un peu dommage de se baser principalement sur le taux de réalisation des actions, car ceci pourrait être pénalisant alors même que les actions non conduites peuvent résulter d'un choix (par exemple modification de méthode pour le même résultat) et ne disent rien de l'état du site. Il serait utile d'avoir un suivi comparatif entre coussoul en RNN et coussoul hors RNN.

A.Wolff constate que cette faiblesse revient dans quasiment toutes les RNN car le CEN a suivi le guide méthodologique de l'ATEN sur le sujet qui ne prévoit pas d'indicateurs d'état. Les co-gestionnaires de la RNN de Crau ont pourtant bien l'intention de se doter d'indicateurs pour pouvoir suivre l'évaluation de l'état de la RNN.

### **Sur le projet de plan de gestion :**

- G. Cheylan trouve dommage que le plan ne concerne que la RNN et pas les espaces hors RNN. La gestion du domaine de Cossure est-elle dans le PDG ? Ne faudrait-il pas étendre la RNN notamment en incluant ce territoire ?

A. Wolff rappelle que Cossure est bien doté d'un financement et d'un plan de gestion séparé même si les suivis et la surveillance sont forcément mutualisés avec la réserve mitoyenne. Le bilan est qu'il est plus simple de séparer les deux territoires, donc Cossure n'est pas pris en compte dans le plan. La RNN s'est créée sur un consensus avec les propriétaires privés avec qui le travail se passe plutôt bien. L'extension de la RNN ou la mise en place d'un périmètre de protection risquent de remettre en cause ces équilibres, assez fragiles. La maîtrise foncière est aussi un outil pertinent : le périmètre de protection pourrait porter prioritairement sur ces espaces mais quelle serait alors la réelle valeur ajoutée dans ce cas ?

- A. Flitti demande si le retour d'expérience des 5 ans ne serait pas de nature à rassurer les propriétaires privés ?

Réponse : les propriétaires privés ont les avantages des espaces classés en RNN (surveillance, suivis divers) sans les inconvénients (diminution de la valeur foncière, servitude).

Étienne Colliot : la question est également de savoir si le jeu en vaut réellement la chandelle, considérant par ailleurs que les récentes évaluations des incidences Natura 2000 s'appliquent déjà hors RNN et de fait augmentent la protection des espaces naturels pastoraux ;

Selon M. Maury, la co-gestion avec la Chambre d'agriculture montre qu'il y a une bonne cohabitation des usages à travers cette gestion et qu'il n'est pas certain qu'une protection supplémentaire permettrait réellement d'améliorer la situation.

- M. Barbero demande que soit précisé le rôle de la Chambre dans le cadre de cette originale co-gestion.

E. Colliot : la mise en place de la cogestion a une histoire : la RNN a notamment permis aux éleveurs de se défendre contre les arboriculteurs. Aujourd'hui la co-gestion fonctionne sur le périmètre bien défini de la RNN et elle est valorisée. Elle n'est pas remise en cause. Il précise qu'il n'y a d'ailleurs aucune remise en cause de cette co-gestion par la nouvelle équipe élue de la chambre. Les élus restent cependant sensibles au problème du « mille-feuille » de protections,

parfois peu compréhensible pour eux et considèrent également qu'une compensation devrait être prévue dans certains cas.

A l'issue des débats, le CSRPN formule un avis favorable à l'unanimité sur le projet de nouveau plan de gestion de la RNN des coussouls de Crau qui abrite l'un des habitats les plus remarquables (et les plus menacés) de la région et même du territoire national.

Il formule le souhait que les crédits puissent être mobilisés à la hauteur des enjeux reconnus.

**Avis 2015-05 :** Le CSRPN émet un **avis favorable à l'unanimité** sur le projet de nouveau plan de gestion de la RNN des coussouls de Crau, territoire qui abrite des habitats et des populations d'espèces parmi les plus remarquables (et les plus menacés) de la région et même du territoire national.

#### 4. Plan de gestion de la réserve naturelle régionale de St Maurin

Le sujet est introduit par Espoir BOUVIER, responsable des Réserves naturelles régionales au Conseil régional, et présenté par Laura GRANATO, du CEN PACA et Antoine PRIOUL du PNR du Verdon, co-gestionnaires, avec la commune, de la RNR.

Espoir BOUVIER rappelle que c'est une compétence relativement récente de la Région Paca. Cette dernière s'en est saisie en 2008 et depuis cette date a procédé au classement de 6 réserves naturelles régionales, pour un peu plus de 4 000 Ha classés. Un projet est en cours sur le domaine des Courmettes. Trois ou quatre autres sites sont aujourd'hui en réflexion.

Cet outil, le seul de portée réglementaire en environnement pour la Région a préexisté aux stratégies désormais validées, le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en octobre 2014, et la stratégie globale pour la biodiversité (SGB) votée en juin 2014, mais il s'intègre pleinement dans ces démarches, et il est en cohérence avec l'ambition de refondation du lien Homme-nature, principe de la SGB.

La Région dans le cadre d'un marché avec Terre Sauvage (TS) vient de produire des carnets de chacune des RNR dont un exemplaire a été remis en séance, dans le but de rendre plus visible cet outil que sont les RNR et mieux comprises du grand public (sortie prévue dans le magazine TS de juillet 2015).

Le CSRPN salue les efforts du Conseil régional en matière du développement de l'outil RNR ces dernières années. Il souligne enfin l'effort de communication qui permet de rendre plus visible les RNR. Ces espaces, territoires classés au titre de leur patrimoine doivent réussir le challenge de s'ouvrir également au grand public, afin de faire rêver les citoyens et les responsabiliser.

Présentation du Plan de gestion par Laura Granato et Antoine Prioul (voir support PowerPoint).

Echanges principaux :

- Le CSRPN s'interroge sur le rôle du comité scientifique. En page 8, il est rappelé un extrait du règlement de la RNR qui dit que le Comité scientifique peut être « sollicité [...] pour toute question à caractère scientifique touchant la RNR, au plan de gestion et pour toutes autres questions identifiées par les co-gestionnaires, le comité consultatif ou le Président du Conseil régional ». Le CSRPN souligne qu'il convient d'écrire « doit » en lieu et place de « peut ».

Laura GRANATO et Espoir BOUVIER mentionnent que dans les faits, c'est exactement ce qui se passe, étant donné que le comité scientifique est représenté à toutes les réunions du comité consultatif qui traite et donne un avis sur toutes les questions qui concernent la RNR.

- Le CSRPN souligne que la découverte de *Mannia Triandra* complète de manière intéressante l'inventaire fait jusqu'ici sur les tufs et participe à améliorer les connaissances des hépatiques à talles, peu présentes en région.

**Avis 2015-06 :** Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité sur le plan de gestion de la RNR de St Maurin.

## 5. Stratégie de réintroduction de l'Apron

Le plan national en faveur de l'Apron du Rhône 2012-2016 a été validé par le Conseil National de la Protection de la Nature le 15 septembre 2011.

L'action 21 du plan prévoit la réintroduction et/ou le renforcement des populations sur la base du retour d'expérience des opérations expérimentales initiées lors du programme Life II. Depuis 2006, des opérations de réintroductions pilotes ont été menées dans la Drôme.

Ces dernières années, les expérimentations menées par le Muséum de Besançon ont permis de maîtriser la reproduction artificielle des Aprons. Les suivis des opérations de réintroduction ont mis en évidence que les Aprons réintroduits se maintiennent sur les sites pendant plusieurs années.

L'ensemble de ces éléments ont amené le conseil scientifique et technique du plan national en faveur de l'Apron du Rhône à reconsidérer les opérations de réintroduction jusqu'alors expérimentales et proposer une stratégie de réintroduction.

Ce plan de réintroduction, après avoir fait l'objet d'un avis favorable du CSRPN de Rhône-Alpes, est soumis à l'avis du CSRPN de PACA. Le sujet est présenté par S. Pradelle du CEN Rhône-Alpes et E. Duheron de la DREAL Rhône-Alpes.

Suite à la présentation de cette stratégie, les membres du CSRPN apportent les précisions suivantes :

- il ne s'agit pas d'un programme de réintroduction mais plutôt de renforcement (la population locale n'ayant pas disparue)
- comme préalable à tout renforcement d'une population, il importe de vérifier que le site d'accueil réponde bien aux exigences de l'espèce et que les menaces pesant sur sa conservation sont résorbées (discontinuité écologique, fonctionnement du cours d'eau, qualité des eaux....).

**Avis 2015-07** : Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité et souhaite être destinataire des retours sur cette expérimentation.

## 6. Directive européenne sur les espèces envahissantes

Le règlement du parlement européen n° 1143/2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes est entré en vigueur dans tous les États membres le 01/01/2015.

Partant du constat que 10 à 15 % des 12 000 espèces exotiques présentes dans l'Union Européenne sont invasives, ce règlement fixe les règles visant à prévenir, réduire et atténuer les effets néfastes de l'introduction et la propagation, intentionnelle ou non, d'espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité, la santé humaine ou l'économie.

Ce règlement européen introduit par 38 considérants, contient 33 articles répartis en 6 chapitres. La Commission adoptera dans les 12 mois à compter de la date d'entrée en vigueur du Règlement, une liste non exhaustive des espèces considérées comme préoccupantes pour l'Union, qui sera mise à jour et réexaminée au minimum tous les six ans. Les espèces y figurant ne pourront pas être introduites sur le territoire de l'UE, ni être conservées, élevées, cultivées, transportées, mises sur le marché ou libérées dans l'environnement.

Les Etats membres doivent également réaliser une analyse des voies d'introduction et de propagation non intentionnelles des espèces de la liste, dans les 18 mois à compter de l'adoption de la liste, et préciser les voies qui requièrent une action prioritaire. Dans les 3 ans de l'adoption de la liste de l'Union, les Etats membres doivent mettre en œuvre un plan d'action pour s'attaquer aux voies prioritaires d'introduction.

Le règlement permet également à un État membre de déterminer les espèces qui nécessitent une coopération régionale renforcée, coopération qui devra être facilitée par la Commission.

Le texte instaure un système de surveillance afin de détecter de façon précoce et d'éradiquer rapidement les espèces envahissantes. La Commission procédera à une évaluation du règlement d'ici le 1er juin 2021.

Le CSRPN souligne les faiblesses du texte au niveau des espèces marines et soulève les difficultés de sa mise en œuvre pour ce milieu. Les membres interrogent également sur les moyens disponibles pour l'application de ce règlement en France.

## 7. travaux dans la RNN du Combeynot

Le dossier concerne le projet d'enfouissement de lignes électriques dans la RNN du Combeynot. Il est présenté par Thierry Durand du parc national des Ecrins et François-Xavier Gauci de la DREAL PACA.

Le projet se situe en bordure nord de la réserve (dont la superficie est de 685 ha). Il impacte une surface inférieure à 100 m<sup>2</sup>. La demande d'autorisation de travaux est portée par le syndicat mixte d'électricité des Hautes-Alpes. Le parc national des Ecrins, gestionnaire de la réserve naturelle, a accompagné le porteur de projet dans l'élaboration du dossier. Cette demande s'inscrit dans le cadre d'un projet global de requalification du site naturel du col du Lautaret qui comprenait le démantèlement des téléskis obsolètes de Laurichard et de la Roche Gatipel en 2013.

Le PNE explique que l'emprise des travaux prévus fin juin 2015 n'impacte pas d'espèces patrimoniales protégées. Il précise néanmoins que la présence de 4 espèces patrimoniales sur les 10 dernières années a été remarquée, ainsi que la présence de 3 espèces protégées dans un environnement proche. L'impact sur les habitats est négligeable en termes d'incidences Natura 2000 et le PNE conclut sur l'effet positif du projet sur le paysage et la protection des galliformes.

La discussion a d'abord porté sur la période des travaux. En effet, il serait préférable de réaliser l'enfouissement fin juillet – début août, plutôt que fin juin. Concernant l'entreprise mandatée, le PNE est invité à échanger sur la possibilité d'une suspension éventuelle du chantier suite à un épisode pluvieux par exemple. Des échanges ont ensuite eu lieu sur la faisabilité de mise en œuvre de techniques de réduction d'impacts des travaux dans cet environnement dont la cicatrisation est lente.

**Avis 2015-08** : Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité et salue l'intérêt incontestable du projet. Le travail déjà réalisé par le PNE en collaboration avec ERDF et RTE depuis plusieurs années permet de garantir un savoir-faire dans ces zones de montagnes.

## 8. Conclusion

Le président remercie tous les membres présents pour leur action et leur fait part de son amitié. Il a tenté, à travers la responsabilité de présidence qui lui a été confiée, d'écouter chacun avec respect et de faire la synthèse des points de vue dans un souci d'équité au service de la conservation. Après de très nombreuses années pendant lesquelles il a assuré une continuité de l'action du conseil, il exprime son souhait de clôturer ce mandat en tant que président et passer le relais à une nouvelle équipe de gouvernance du CSRPN.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 17 heures.

La prochaine réunion est prévue à l'automne 2015, à l'issue du renouvellement du conseil dont le mandat actuel se termine le 29/07/2015.

Secrétaire de séance : DREAL

le Président du CSRPN : Pr. M. BARBERO

*Signé*

*Signé*

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2015-05

Date : 19/06/2015	Objet : Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau (renouvellement)	Avis : Favorable à l'unanimité
----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Le CSRPN réuni le 18 juin 2015, a examiné le projet de plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau (renouvellement)

Les documents de travail ont été mis à disposition des membres sur l'extranet CSRPN (évaluation du premier plan, projet de plan de gestion 2015-2024).

Marc Maury (directeur du CEN PACA) et Étienne Colliot (directeur-adjoint de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône), tous deux co-directeurs de la réserve naturelle nationale des coussouls de Crau, introduisent la présentation. Axel Wolff, conservateur de la réserve, détaille le projet avec l'appui d'un diaporama :

- résultat de l'évaluation du premier plan de gestion, réalisée en interne,
- ajustements proposés dans le nouveau plan,
- structure du nouveau plan (section A, vision à long terme, section B, suivis, moyens humains, budget prévisionnel, etc.).

### Les échanges principaux portent sur :

- **Sur l'évaluation du plan de gestion :**
  - les méthodes d'appréciation de la qualité des écosystèmes
  - le déficit d'indicateurs d'état dans la méthodologie
- **Sur le projet de plan de gestion :**
  - l'emprise du plan
  - les relations avec les propriétaires privés
  - la co gestion CEN/ Chambre d'Agriculture

A l'issue des débats, le CSRPN formule un avis favorable à l'unanimité sur le projet de nouveau plan de gestion de la RNN des coussouls de Crau qui abrite l'un des habitats les plus remarquables (et les plus menacés) de la région et même du territoire national.

Il formule le souhait que les crédits puissent être mobilisés à la hauteur des enjeux reconnus.

**Avis 2015-05 :** Le CSRPN émet un **avis favorable à l'unanimité** sur le projet de nouveau plan de gestion de la RNN des coussouls de Crau, territoire qui abrite des habitats et des populations d'espèces parmi les plus remarquables (et les plus menacés) de la région et même du territoire national.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

**Signé**

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2015- 06

Date : 19/06/2015	Objet : Plan de gestion de la réserve naturelle régionale de Saint-Maurin sur la commune de la Palud-sur-Verdon (04)	Vote : Favorable
----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

Le CSRPN réuni le 19 juin 2015, a examiné le plan de gestion de la réserve naturelle régionale de Saint-Maurin. Il est introduit par Esprit BOUVIER, référent du Conseil régional, responsable des Réserves naturelles régionales et présenté par Laura GRANATO, du CEN PACA et Antoine PRIOUL du PNR du Verdon, co-gestionnaires, avec la commune, de la RNR.

Echanges principaux :

- Le CSRPN s'interroge sur le rôle du comité scientifique. En page 8, il est rappelé un extrait du règlement de la RNR qui dit que le Comité scientifique peut être « sollicité [...] pour toute question à caractère scientifique touchant la RNR, au plan de gestion et pour toutes autres questions identifiées par les co-gestionnaires, le comité consultatif ou le Président du Conseil régional ». Le CSRPN souligne qu'il convient d'écrire « doit » en lieu et place de « peut ».

Laura GRANATO et Esprit BOUVIER mentionnent que dans les faits, c'est exactement ce qui se passe, étant donné que le comité scientifique est représenté à toutes les réunions du comité consultatif qui traite et donne un avis sur toutes les questions qui concernent la RNR.

- Le CSRPN souligne que la découverte de *Mannia Triandra* complète de manière intéressante l'inventaire fait jusqu'ici sur les tufs et participe à améliorer les connaissances des hépatiques à talles, peu présentes en région.

- Le CSRPN salue les efforts du Conseil régional en matière du développement de l'outil RNR ces dernières années et souligne l'effort de communication qui permet de rendre plus visible les RNR. Ces espaces, territoires classés au titre de leur patrimoine doivent réussir le challenge de s'ouvrir également au grand public, afin de faire rêver les citoyens et les responsabiliser. Cela correspond en effet, à l'image de la politique régionale, à son principe de refonte du lien entre l'homme et la nature.

**Avis 2015- 06** : Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

**Signé**

<b>Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA</b>		
AVIS N° 2015- 07		
Date : 19/06/2015	Objet : Stratégie de réintroduction de l'Apron	Vote : Favorable

Le CSRPN réuni le 19 juin 2015, a examiné la stratégie de réintroduction de l'Apron. Ce programme est introduit par Émilie DUHERON, chargée du suivi du plan national d'action au sein de la DREAL Rhône-Alpes, et présenté par Sébastien PRADELLE, animateur de ce PNA au sein du conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes.

Échanges principaux :

- certains membres du CSRPN estiment qu'il ne s'agit pas d'un programme de réintroduction mais plutôt de renforcement (la population locale n'ayant pas disparue),
- comme préalable à tout renforcement d'une population, il importe de vérifier que le site d'accueil réponde bien aux exigences de l'espèce et que les menaces pesant sur sa conservation sont résorbées (discontinuité écologique, fonctionnement du cours d'eau, qualité des eaux....).

<b>Avis 2015- 07</b> : Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité et souhaite être destinataire des retours sur cette expérimentation.
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

**Signé**

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2015-08

Date : 19/06/2015	Objet : Enfouissement de lignes électriques dans la RNN du Combeynot	Vote : Favorable
----------------------	-------------------------------------------------------------------------	---------------------

Le CSRPN réuni le 19 juin 2015, a examiné le projet d'enfouissement de lignes électriques dans la RNN du Combeynot.

Dossier présenté par Thierry Durand du parc national des Ecrins et François-Xavier Gauci de la DREAL PACA.

Le projet se situe en bordure nord de la réserve (dont la superficie est de 685 ha). Il impacte une surface inférieure à 100 m<sup>2</sup>. La demande d'autorisation de travaux est portée par le syndicat mixte d'électricité des Hautes-Alpes. Le parc national des Ecrins, gestionnaire de la réserve naturelle, a accompagné le porteur de projet dans l'élaboration du dossier. Cette demande s'inscrit dans le cadre d'un projet global de requalification du site naturel du col du Lautaret qui comprenait le démantèlement des téléskis obsolètes de Laurichard et de la Roche Gatipel en 2013.

Le PNE explique que l'emprise des travaux prévus fin juin 2015 n'impacte pas d'espèces patrimoniales protégées. Il précise néanmoins que la présence de 4 espèces patrimoniales sur les 10 dernières années a été remarquée, ainsi que la présence de 3 espèces protégées dans un environnement proche. L'impact sur les habitats est négligeable en termes d'incidences Natura 2000 et le PNE conclut sur l'effet positif du projet sur le paysage et la protection des galliformes.

La discussion a d'abord porté sur la période des travaux. En effet, il serait préférable de réaliser l'enfouissement fin juillet – début août, plutôt que fin juin. Concernant l'entreprise mandatée, le PNE est invité à échanger sur la possibilité d'une suspension éventuelle du chantier suite à un épisode pluvieux par exemple. Des échanges ont ensuite eu lieu sur la faisabilité de mise en œuvre de techniques de réduction d'impacts des travaux dans cet environnement dont la cicatrisation est lente.

**Avis N°2015-08:** Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité et salue l'intérêt incontestable du projet. Le travail déjà réalisé par le PNE en collaboration avec ERDF et RTE depuis plusieurs années permet de garantir un savoir faire dans ces zones de montagnes.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

*Signé*